



Les mémos de la DGM n°8

20
25

Tous les mois, découvrez un enjeu de notre diplomatie porté et piloté par la direction générale de la mondialisation (DGM) au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).
Culture, médias, patrimoine, enseignement, recherche scientifique, langue française, économie, énergie, environnement, climat, biodiversité, investissement solidaire et durable, santé, démocratie, égalité de genre, société civile, jeunesse, engagement citoyen, territoires, numérique, intelligence artificielle, gastronomie, sport !
Une constellation de thématiques qui soulève les enjeux stratégiques au cœur de notre société et de nos relations internationales dans toute leur complexité... et sur laquelle oeuvrent les près de 450 agents de la DGM, et les plus de 5 200 au sein du réseau à l'étranger.

Chiffres clés

- 137 services de coopération et d'action culturelle et 6 services pour la science et la technologie.
- 100 instituts français pluridisciplinaires.
- 27 instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) dont 22 établissements à autonomie financière (EAF).
- 5 centres culturels binationaux.
- 830 alliances françaises implantées dans 129 pays, sur 5 continents.
- 5 200 agents à l'étranger dont 3 300 agents de droit local.
- 132 M€ de crédits délégués au réseau de coopération et d'action culturelle en 2024 dont 41 M€ de bourses.
- 69% de taux d'autofinancement moyen en 2024.
- 491 M€ de valorisation du patrimoine immobilier des Instituts français.

Le réseau de coopération et d'action culturelle : un outil au service de notre diplomatie

Depuis la création de l'Alliance française de Paris en 1883 et du premier Institut français à Florence en 1907, le réseau de coopération et d'action culturelle n'a eu de cesse de s'étendre, de s'adapter et de se moderniser, afin de répondre aux enjeux de la diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique de la France dans le monde.

C'est un réseau multidimensionnel, au regard de la diversité des domaines abordés : culture, langue française, enseignement supérieur, sciences, archéologie, patrimoine, sciences sociales, etc. ; et multipartenarial, en synergie avec de nombreux acteurs à Paris et sur le terrain (autres services des ambassades ; opérateurs tels que l'Institut français Paris, Campus France, Atout France, Agence française de développement, Institut de recherche et de développement, CIRAD ; universités ; société civile ; artistes ; autorités locales, etc.).

C'est un réseau universel, dont le maillage couvre la quasi-totalité des territoires de la planète, grâce à un modèle économique unique : les établissements à autonomie financière (EAF), qui combine un appui du MEAE et l'autofinancement.

Un réseau agile et novateur

Le réseau de coopération et d'action culturelle, au service de l'influence de la France, n'est pas figé et témoigne de l'élargissement du maillage français. Il se réorganise en permanence pour s'adapter à l'évolution des priorités politiques et des enjeux internationaux, au renouvellement des publics étrangers, en tenant aussi compte de l'évolution des communautés françaises à l'étranger.

En parallèle, le réseau a su diversifier ses formes de présence sur les territoires afin d'approcher de nouveaux publics, à travers la création de tiers lieux ou encore de lieux nomades. Le dispositif des Micro-Folies contribue également à alimenter ces initiatives, en offrant un accès modulable et interactif aux œuvres des plus grands musées nationaux, grâce au Musée numérique.

Un réseau qui s'autofinance

L'universalité du réseau repose sur la capacité des EAF à développer des ressources propres leur permettant d'autofinancer en grande partie leurs activités.

Montée en puissance du réseau

- De nouveaux instituts ont été créés en 2024 en Albanie, au Kosovo et au Canada (hors Québec) portant ainsi à 100 le nombre total d'Instituts français.
- Un Institut culturel franco-allemand verra le jour en 2025 au Kirghizstan. C'est le fruit d'une coopération commune avec les partenaires allemands, dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle, qui a déjà permis la création d'instituts culturels franco-allemands à Atlanta, Palerme et Ramallah, alors que d'autres projets (à Rio, Cordoba et Erbil notamment) sont en cours.
- Le réseau des 830 Alliances françaises, aujourd'hui 1^{er} réseau culturel international au monde, s'adapte et se renforce, avec la création de 43 nouvelles Alliances depuis 2018 dont 8 pour la seule année 2024.

69%

Le taux d'autofinancement des EAF pluridisciplinaires (hors IFRE) au 31 décembre 2024 pour l'ensemble du réseau.

Les EAF tirent leurs recettes propres de cours de langue française, des sessions d'exams de certification (DELF, DALF, TCF), de la procédure « Études en France », des partenariats publics et privés, mais aussi de la location de leurs espaces. Le mécénat est également une source de financement, avec 9,1 M€ levés en 2024 par les EAF du réseau.

Des formations ciblées pour le réseau

En complément des formations proposées par l'Institut français Paris et les modules spécifiques des « Journées des nouveaux partants » en juin, la direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaires et scientifique (DGM/DDC), en lien avec la DRH, a mis en place depuis 2022 une offre de formation continue en distanciel : les Rencontres RH, pour accompagner au mieux les COCAC, directeurs et directeurs délégués d'instituts, directeurs d'IFRE et secrétaires généraux dans leur gestion d'équipe d'agents de droit local.

Les six Rencontres RH sont accessibles sur la plateforme Diplomatica. Les rencontres RH des Instituts : Outils de management.

Un réseau qui se modernise et se diversifie

Le réseau est en constante adaptation, à la fois dans ses formes d'implantation et dans sa communication interne et externe.

Depuis 2021, le réseau bénéficie d'un appui conséquent en matière de transformation numérique et d'innovation, à travers des fonds dédiés, qui ont permis de mettre en œuvre plus de 260 projets.

Les instituts verts

À l'instar du label « ambassade verte » et pour encourager les actions du réseau en matière de transformation écologique, la direction de la diplomatie culturelle, éducative, universitaires et scientifique s'est engagée depuis 2022 dans la démarche des « instituts verts ».

Cet appel à projets annuel a permis de récompenser 15 instituts lauréats depuis 2022, dont les projets sélectionnés répondent aux critères suivants :

- favoriser la mobilité des agents pour réduire l'empreinte carbone du poste ;
- améliorer la politique d'achat en redéfinissant le modèle de consommation de l'EAF ;
- réduire au maximum les déchets et encourager la pratique du recyclage ;
- appuyer la politique immobilière des EAF pour améliorer la sobriété énergétique des bâtiments et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- protéger et valoriser les écosystèmes.

Le réseau en mouvement vu par ses acteurs

Danemark

« Nous avons obtenu cette année des financements importants de fondations privées danoises pour l'exposition d'art contemporain "Carte verte" organisée à l'ambassade de France sur les enjeux environnementaux. Ces partenariats nouveaux viennent consacrer plusieurs années de travail de cartographie et de rapprochement avec ces institutions et sont le résultat d'une stratégie qui a notamment permis de positionner l'Institut français du Danemark comme un acteur reconnu des industries culturelles et créatives à Copenhague. »

Carl ENGELSEN, COCAC

Maroc

« "Rien n'est permanent sauf le changement" (Héraclite). La conduite du changement est inhérente à notre réseau et à notre action, à travers le changement continu des équipes, notamment d'encadrement, mais également de nos outils et de nos missions. »

L'expérience passée au sein des EAF contribue à une montée en compétences, à l'acquisition de nouveaux outils et pratiques, et engage dans la réalisation de projets ambitieux à même d'être valorisés dans la suite du parcours professionnel des agents. »

Ina POUANT, COCAC adjointe

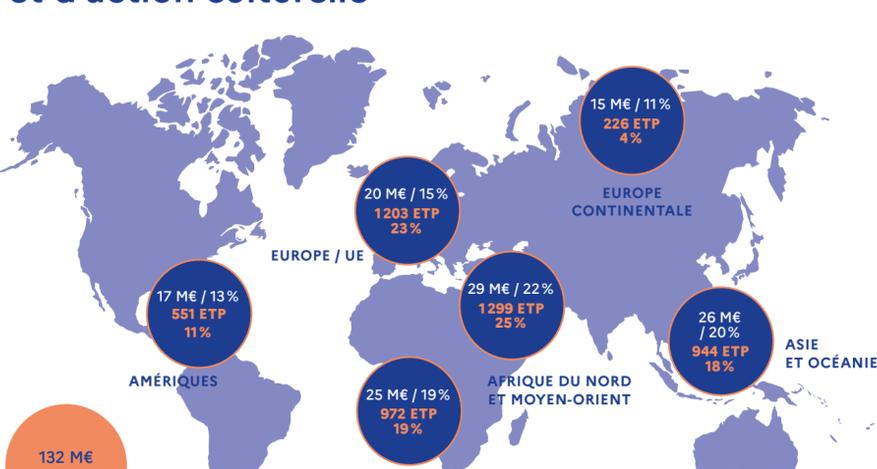
Burundi

« Le management interculturel dans un EAF consiste à comprendre la manière dont les collaborateurs conçoivent et comprennent les relations de travail, à dialoguer avec une approche constructive pour résoudre d'éventuelles divergences tout en respectant des règles et un cadre institutionnel établi. »

En réponse aux vœux exprimés par les agents de droit local pendant leur entretien d'évaluation, l'Institut français du Burundi a élaboré un plan de formation ambitieux pour permettre à l'ensemble de ses agents de gagner en compétence et de développer les connaissances métier de leurs fonctions. Ces cycles de formation ont renforcé l'implication et la motivation du personnel. »

Valentin GRENETIER, secrétaire général de l'Institut français

Budget et emplois dans le réseau de coopération et d'action culturelle



■ Dotations 2024 : crédits délégués, bourses comprises, sur le P185 (en millions d'euros) et répartition mondiale
■ Nombre d'ETP sous plafond d'emploi du MEAE et sous plafond d'emploi des EAF et répartition mondiale

Les chantiers portés en 2025

> Poursuite de l'appui en matière de convergence des cadres salariaux (entre ambassade et EAF) et de protection sociale des agents locaux : les crédits délégués et les postes depuis 2022 ont permis d'accompagner près d'une soixantaine d'EAF et aux efforts se poursuivront en 2025, sur la base d'une analyse combinant plusieurs critères (écarts entre les rémunérations des agents de droit local, taux d'inflation, soutenabilité budgétaire pour l'EAF, etc.).

> Déploiement progressif d'un système de droit local des EAF d'accéder numériquement à leur dossier RH individuel. À l'issue d'une phase pilote impliquant plusieurs EAF en 2024 et 2025, le SIRH devrait être pleinement opérationnel d'ici à fin 2026.

> Valorisation du patrimoine immobilier du réseau, avec la création d'une photothèque en ligne et d'un guide illustré pour mettre en valeur la richesse et l'histoire du réseau culturel.

> Lancement d'un groupe de travail composé de représentants de l'ambassade (COCAC, secrétaire général d'IF, agent comptable et secrétaire général d'ambassade) pour proposer des mesures de simplification des procédures et circuits administratifs, comptables et RH au bénéfice du réseau.